Règlement particulier championnat départemental sénior 2026-2027

N° de dossier : 2600374

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs séniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBaD et ayant une licence dans un club affilié au CODEP67, dans les séries de classement P12 à N1, ainsi qu'aux non-compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Dates et lieu de la compétition

- **2.1** : La compétition se déroulera du samedi 27 mars au lundi 29 mars 2027.
- **2.2** : La compétition se déroulera au Gymnase Herrade – 43, allée des Comtes – 67200 STRASBOURG, ainsi qu'au Gymnase Karine C le samedi 4 avril 2026.
- **2.3** : Les horaires sont les suivants : 08 h 00 à 23 h 00 le samedi 27 et le dimanche 28 mars 2027, 08 h 00 à 21 h 00 le lundi 29 mars 2027.

Article 3 : Tableaux et mode de compétition

- **3.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Doubles mixtes.

- **3.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. Si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, il ne serait pas maintenu. En accord avec le juge-arbitre, les joueurs seront intégrés à la catégorie immédiatement supérieure.

- **3.3** : Les tableaux seront réalisés sur la base de 6 niveaux de jeu, chacun limité à 32 joueurs ou paires :

 - Série **Élite**, intégrant les joueurs classés N1 ;
 - Série **Excellence**, intégrant les joueurs classés N2 et N3 ;
 - Série **Honneur**, intégrant les joueurs classés R4 et R5 ;
 - Série **Promotion**, intégrant les joueurs classés R6 et D7 ;
 - Série **Espoir**, intégrant les joueurs classés D8 et D9 ;
 - Série **Avenir**, intégrant les jours classés P10, P11 et P12, ainsi que les non-compétiteurs.

- **3.4** : Le surclassement est autorisé dans le niveau de jeu immédiatement supérieur.

- **3.5** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **13 mars 2027**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

- **3.6** : Les tableaux se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

Article 4 : Qualification pour le championnat régional sénior

- **4.1 : Les vainqueurs et finalistes de chaque niveau sont automatiquement qualifiés pour le championnat régional.**
- **4.2** : Dans le cas où le tableau d'une série était scindé en deux, seuls les vainqueurs de la série « haute » seront qualifiés pour le championnat régional.
- **4.3** : Dans le cas où un tableau ne serait pas maintenu, aucun joueur de ce tableau ne sera qualifié automatiquement.

Article 5 : Inscriptions

- **5.1** : L'inscription individuelle doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme BadNet. Chaque joueur peut s'inscrire dans un, deux ou trois tableaux.
- **5.2** : La plage d'inscription est fixée du 22 octobre 2026 à 00 h 00 au **21 mars 2027 à 23 h 59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (100 joueurs) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (date de paiement du second joueur de la paire.)
- **5.3** : Les droits d'inscriptions sont fixés à **16 € pour un tableau, 21 € pour deux tableaux, 26 € pour trois tableaux**.
- **5.4** : Le paiement devra se faire via la plateforme BadNet lors de l'inscription. (Les frais de transaction sont supportés par le CODEP 67)
- **5.5** : La date de paiement des droits d'inscription servira de critère de départage (date de paiement du second joueur de la paire.) pour la désignation des têtes de série.

Article 6 : Organisation et déroulement de la compétition

- **6.1** : Le juge-arbitre de la compétition est Jean-François FERTINEL, son adjoint Virginie PIERROT. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- **6.2** : Le GEO de la compétition sera Geoffroy BALAYN.
- **6.3** : En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire des juge-arbitres).
- **6.4** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le **Yonex Aerosensa 30** en vente dans les salles.
- **6.5** : Au gymnase Herrade, tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute au service et en cours de jeu. Au gymnase Karine C, tout volant touchant les supports pour les rideaux sera compté let au service, une fois et faute en jeu.
- **6.6** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **6.7** : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.
- **6.8** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 2 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **6.9** : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **22 mars 2027**. Il devra prévenir l'organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours calendaires suivant la compétition, les pièces justificatives via son compte MyFFBaD.
- **6.10** : La cérémonie de remise des prix sera effectuée en fin de compétition chaque jour. La présence à la remise des prix conditionne le prix. (c.f. article 3.1.4 du Code de conduite des joueurs)